



Secrétariat - NF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020 A 18H00 A L'ESPACE J.C CASADESUS COMPTE RENDU SUCCINCT

L'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un compte rendu de séance de conseil municipal doit être réalisé et affiché sous un délai d'une semaine à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune, s'il existe.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h05, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

ETAIENT PRESENTS : MM. ASCONE Guiseppe, KACIMI Fatiha, SIMON Jean-Louis, PIERARD Mariam (arrivée à 18h20), LIBERT Jean-Claude, FONTAINE Annie, VASAMULIET Hugues, MENAGE Régine, DESPEGHEL Daniel, BENGUESMIA Annie, LIBIER Marie Paule, DESCLAIN Patricia, BURILLON Jean-Jacques, MASSARELLI Gino, BOLTZ Sabine, HAUCH Éric, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, CARON Nathalie, PIERARD Vincent, MADENE Saïda, SOUPLET Nicolas, VITRAND Romain, TAMI Ettore, HALABI Malika.

Mme PIERARD Mariam
Mr GOURLAND Benjamin
Mr GOLINVAL Brian
Mr CONVENANCE Jean-Luc

a donné procuration à
a donné procuration à
a donné procuration à
a donné procuration à

Mr PIERARD Vincent jusque 18h20 et point 6
Mr VASAMULIET Hugues
Mr LIBERT Jean-Claude
Mr TAMI Ettore

ETAIT ABSENT : M. MEUNIER Richard

Monsieur Nicolas SOUPLET est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 16 Juillet 2020

Approbation adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION (*)
25	0	3

(*) Madame Malika HALABI, Messieurs Jean-Luc CONVENANCE et Ettore TAMI

Délibération 52.10.2020 – Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Ce règlement fixe notamment :

- Les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires,
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales,
- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Les membres du Conseil Municipal doivent décider d'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées.

Le Maire précise que l'envoi dématérialisé est désormais la règle, c'est pourquoi chaque élu devra préciser par retour du courrier qui est mis sur table s'il souhaite un envoi dématérialisé ou un envoi classique « papier » des prochains ordres du jour.

Intervention de Malika HALABI : celle-ci s'interroge sur le fait d'avoir reçu sa convocation par courrier en recommandé avec accusé de réception ce qui n'est pas le mode de transmission habituel.

Monsieur le Maire précise qu'il a souhaité sécuriser l'envoi par un recommandé avec accusé de réception.

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION (*)
25	0	3

(*) Madame Malika HALABI, Messieurs Jean-Luc CONVENANCE et Ettoré TAMI

Délibération 53.10.2020 - Budget Principal – Réajustement de l'Affectation des Résultats 2019

Lors de la séance du Conseil Municipal du 8 Octobre 2019, par délibération n°80/10/2019, il a été validé le transfert de l'excédent de la section d'investissement du budget annexe « Régie de Transport » au budget principal pour un montant de 61 308,56 Euros.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 20 juin dernier, par délibération n°08/06/2020, l'affectation des résultats 2019 du budget principal a été approuvée, comme suit :

- Un résultat de la section d'investissement déficitaire de 450 081,27 € (compte 001),
- Une couverture du besoin de financement de 713 676,27 € (compte 1068),
- Un excédent de fonctionnement de 2 678 964,14 € (compte 002)

Lors du constat de cette affectation des résultats 2019 du budget principal, le transfert de l'excédent de la section d'investissement du budget annexe « Régie de Transport » n'a pas été repris.

Il convient de réajuster cette affectation 2019, de la manière suivante :

- Un résultat de la section d'investissement déficitaire de 388 772,71 € (- 450 081,27 € + 61 308,56 €) - (compte 001),
- Une couverture du besoin de financement de 652 367,71 € (- 450 081,27 € + 61 308,56 € - 263 595,00 € (restes à réaliser)) - (compte 1068),
- Un excédent de fonctionnement de 2 740 272,70 € (+ 3 392 640,41 € - 652 367,71 €) - (compte 002)

L'ensemble des membres présents de la Commission « Finances, Renouvellement Urbain, Habitat, Ressources Humaines et Contrôle des Comptes des Associations », réunie le mardi 6 octobre, a émis un avis favorable.

Aucune remarque ni question n'étant formulée,

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	0	3

Délibération 54.10.2020 – Budget Principal – Année 2020 – Décision Modificative

Il s'avère nécessaire de procéder à quelques réajustements de crédits par une Décision Modificative N°1 sur le Budget Principal de l'exercice comptable 2020, comme suit :

I/ INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	AP/CP	Opérations	Article	Désignation	Fonction	Montant
001			001	Solde d'Exécution de la Section d'Investissement Reporté	01	-61 308,56
21			21312	Constructions - Bâtiments Scolaire	213	2 785,00
21			2182	Matériel de Transport	01	15 000,00
21			2184	Mobilier	421	-1 000,00
TOTAL						-44 523,56

I/ INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	AP/CP	Opérations	Article	Désignation	Fonction	Montant
001			001	Solde d'Exécution de la Section d'Investissement Reporté	252	-61 308,56
021			021	Virement de la Section de Fonctionnement	01	76 308,56
10			10222	FCTVA	01	1 785,00
10			1068	Excédent de Fonctionnement Capitalisés	01	-61 308,56
TOTAL						-44 523,56

II/ FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Désignation	Fonction	Montant
011	60631	Fournitures d'Entretien	412	-1 800,00
011	611	Contrats de Prestations de Services	412	5 700,00
011	61521	Entretien & Réparations sur Biens Immobiliers - Terrains	211	5 112,00
011	61521	Entretien & Réparations sur Biens Immobiliers - Terrains	213	4 380,00
011	6188	Autres Frais Divers	022	8 726,00
011	6228	Rémunérations d'Intermédiaires et Honoraires - Divers	020	-3 900,00
023	023	Virement à la section d'Investissement	01	76 308,56
TOTAL				94 526,56

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Désignation	Fonction	Montant
002	002	Résultat de Fonctionnement Reporté	01	61 308,56
70	70323	Redevance d'Occupation du Domaine Public	821	4 863,00
73	7368	Taxe Locales sur la Publicité Extérieure	023	5 000,00
74	74121	Dotation de Solidarité Rurale	01	492,00
74	74718	Etat - Autres	022	5 363,00
74	74835	Etat - Compensation au titre des Exonérations de Taxe d'Habitation	01	2 500,00
77	7788	Produits Exceptionnels Divers	01	15 000,00
TOTAL				94 526,56

L'ensemble des membres présents de la Commission « Finances, Renouvellement Urbain, Habitat, Ressources Humaines et Contrôle des Comptes des Associations », réunie le mardi 6 octobre, a émis un avis favorable.

Aucune remarque ni question n'étant formulée,

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION (*)
25	0	3

(*) Madame Malika HALABI, Messieurs Jean-Luc CONVENANCE et Ettoré TAMI

Délibération 55.10.2020 – Prime de Responsabilité du DGS

Le décret n° 88-631 du 6 mai 1988, prévoit la possibilité d'attribuer une prime de responsabilité aux agents occupant certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.

Suite à l'arrivée de la directrice générale des services au 1er octobre 2020, il est proposé de lui octroyer cette prime de responsabilité.

Cette prime limitée à 15 % du montant du traitement soumis à retenue pour pension du bénéficiaire, est payable mensuellement, y compris en cas d'indisponibilité due au congé annuel, de maladie ordinaire, de maternité ou de congé pour accident du travail.

Lorsque le bénéficiaire n'exerce pas la fonction correspondant à son emploi et que l'indisponibilité résulte d'un autre motif que ceux invoqués ci-dessus, le versement de l'indemnité est suspendu et peut-être attribué au directeur général adjoint, au secrétaire général adjoint ou au directeur chargé de l'intérim, au prorata de la durée du remplacement.

L'ensemble des membres présents de la Commission « Finances, Renouvellement Urbain, Habitat, Ressources Humaines et Contrôle des Comptes des Associations », réunie le mardi 6 octobre, a émis un avis favorable.

Aucune remarque ni question n'étant formulée,

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE (*)	ABSTENTION
28	3	0

(*) Madame Malika HALABI, Messieurs Jean-Luc CONVENANCE et Ettore TAMI

Délibération 56.10.2020 – Attribution de la Prime COVID

Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 permet le versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 durant la période du 24 mars 2020 au 10 juillet 2020.

Le montant maximum de cette prime est plafonné à 1 000 €.

Il est proposé d'attribuer cette prime exceptionnelle selon les modalités suivantes :

- Sans distinction de catégories hiérarchiques,
- Aux titulaires et Contractuels concernés,

selon le nombre de jours ou demi-journées travaillés.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois sur la paie de novembre ou décembre 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales et fera l'objet de la rédaction d'un arrêté individuel par agent concerné.

L'ensemble des membres présents de la Commission « Finances, Renouvellement Urbain, Habitat, Ressources Humaines et Contrôle des Comptes des Associations », réunie le mardi 6 octobre, a émis un avis favorable.

Intervention de Malika HALABI : celle-ci souhaite connaître les modalités d'octroi de cette prime et s'assurer que seuls les agents ayant travaillé pourront en bénéficier.

Le Maire précise les conditions d'octroi en précisant qu'il a instauré une grille tarifaire de 30 € /journée complète de travail et 15 € pour une demi-journée de travail.

Les réponses apportées donnant satisfaction, la délibération est ensuite soumise au vote.

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

Délibération 57.10.2020 – Modification de Fonctionnement du Conservatoire de Musique et de Théâtre

Il y a lieu à partir du 1er novembre 2020, de modifier l'amplitude horaire de la discipline « violon alto » suite aux inscriptions constatées depuis la rentrée de septembre au conservatoire de musique :

Il est ainsi proposé de faire évoluer Le Poste de discipline « Violon, Alto » de 6 h 30 à 9 h 30.

Le poste de 3 h 00 créé en juin 2019 sera supprimé n'étant pas occupé.

Le grade retenu sera celui d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

L'ensemble des membres présents de la Commission « Finances, Renouvellement Urbain, Habitat, Ressources Humaines et Contrôle des Comptes des Associations », réunie le mardi 6 octobre, a émis un avis favorable.

Aucune remarque ni question n'étant formulée,

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

Délibération 58.10.2020 – Modification des Tableaux des Effectifs sur Emplois Permanents, Titulaires et Contractuels au 20 Octobre 2020

Cette modification est rendue nécessaire pour les trois motifs suivants :

- Une Augmentation du temps de travail d'un agent dans la filière « Animation » affecté à la Sécurité Municipale,
- Le Recrutement d'un(e) Gestionnaire de l'Administration Générale et Assistante de la Commande Publique, (annonce en cours de publication)
- La Modification des heures d'Enseignement au Conservatoire de Musique et de Théâtre. (Point précédent n°6.)

L'ensemble des membres présents de la Commission « Finances, Renouvellement Urbain, Habitat, Ressources Humaines et Contrôle des Comptes des Associations », réunie le mardi 6 octobre, a émis un avis favorable.

Intervention de Malika HALABI : Madame HALABI s'interroge sur la pertinence du recrutement du « gestionnaire de l'administration générale et assistante de la commande publique » ; en effet selon elle, ces missions pourraient être parfaitement assurées par des agents déjà en poste au sein de la ville de Louvroil.

Le Maire précise que l'agent en charge de la commande publique est en congés de longue maladie ; il précise que cette thématique requiert une grande technicité indispensable pour la collectivité.

D'autre part, il est précisé que le recrutement est ouvert à tous les agents en poste qui ont la possibilité de candidater s'ils le souhaitent.

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE (*)	ABSTENTION (**)
25	1	2

(*) Madame Malika HALABI,

(**) Messieurs Jean-Luc CONVENANCE et Ettore TAMI

Délibération 59.10.2020 – Contrat en Accroissement Saisonnier d'Activité, à Temps Complet, au Centre Technique Municipale

Il est nécessaire de recruter, pour 2 mois, à compter du 1er novembre 2020, un adjoint technique contractuel, à temps complet, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, au Centre Technique Municipal, pour l'entretien de la voirie et des bâtiments.

L'ensemble des membres présents de la Commission « Finances, Renouvellement Urbain, Habitat, Ressources Humaines et Contrôle des Comptes des Associations », réunie le mardi 6 octobre, a émis un avis favorable.

Intervention de Malika HALABI : Madame HALABI s'interroge sur la nécessité de pourvoir ce nouveau poste.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit simplement d'un accroissement d'activité justifié à certaines périodes de l'année.

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE (*)	ABSTENTION (**)
25	1	2

(*) Madame Malika HALABI,

(**) Messieurs Jean-Luc CONVENANCE et Ettore TAMI

Délibération 60.10.2020 – Création de 2 postes à 20 heures en Parcours Emploi Compétence au service Jeunesse pour l'animation et l'administratif

Il est proposé de créer, en Parcours Emploi compétence, pour une durée d'1 an, pouvant être renouvelé exceptionnellement, si accord, pour 6 mois ou 1 an : deux postes au service jeunesse selon les missions et amplitude horaire suivantes :

- 1 poste comme Adjoint Administratif à 20 h semaine,
- 1 poste comme Adjoint d'animation à 20 h semaine.

Pour rappel ce type de contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux et qui s'adresse aux publics les plus éloignés du marché du travail.

Une attention particulière est accordée à certains publics tels que les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville.

L'ensemble des membres présents de la Commission « Finances, Renouvellement Urbain, Habitat, Ressources Humaines et Contrôle des Comptes des Associations », réunie le mardi 6 octobre, a émis un avis favorable.

Aucune remarque ni question n'étant formulée,

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION (*)
25	0	3

(*) Madame Malika HALABI, Messieurs Jean-Luc CONVENANCE et Ettore TAMI

Délibération 61.10.2020 - Rétrocession à l'Euro symbolique d'une parcelle au profit de la Commune par la Société Promocil, AH 925 Résidence « Le Muguet »

Il est rappelé que le lotissement de la résidence « LE MUGUET », rue Jules Gallois phase 2, réalisé par la Société PROMOCIL, est aujourd'hui terminé.

Il convient de rétrocéder l'ensemble des voiries et des espaces verts dans le domaine privé communal à l'euro symbolique.

La société PROMOCIL cède à la commune la parcelle AH 925 (issue de la parcelle AH 922) d'une surface de 186 m².

Cette parcelle de 186 m² est cédée à la commune, elle comprend les espaces non bâtis du lotissement à savoir la voirie et une partie des espaces verts.

Il est précisé que la partie voirie sera ensuite inscrite dans le domaine communal après une division par géomètre afin de la transférer à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

L'ensemble des membres présents de la Commission « Travaux, Cadre de Vie, Sécurité, Propreté », réunie le jeudi 1^{er} octobre, a émis un avis favorable.

L'ensemble des membres présents de la Commission « Finances, Renouvellement Urbain, Habitat, Ressources Humaines et Contrôle des Comptes des Associations », réunie le mardi 6 octobre, a émis un avis favorable.

Intervention de Ettore TAMI : Monsieur TAMI précise que, selon lui, cette rétrocession est un « cadeau empoisonné »

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

Délibération 62.10.2020 - Clôture du Dispositif Voirie pour le Lotissement « Les Prés du Paradis – Rue Appolo »

La délibération du 8 mars 2016 de la commune de Louvroil relative au dispositif voirie pour le lotissement « Les Prés du Paradis » rue Appolo., n'avait pas prévu la cession à l'euro symbolique entre la ville et la CAMVS.

Il s'agit donc d'une régularisation administrative sollicitée par le notaire en charge du dossier de la parcelle de l'emprise de la voirie d'une surface de 1692 m² au profit de la CAMVS.

L'ensemble des membres présents de la Commission « Travaux, Cadre de Vie, Sécurité, Propreté », réunie le jeudi 1^{er} octobre, a émis un avis favorable.

L'ensemble des membres présents de la Commission « Finances, Renouvellement Urbain, Habitat, Ressources Humaines et Contrôle des Comptes des Associations », réunie le mardi 6 octobre, a émis un avis favorable.

Aucune remarque ni question n'étant formulée,

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

Délibération 63.10.2020 - Modalités de Cession d'un ensemble de parcelles cadastrées AB 475p, AB 382p, AB 380p, AB 476p, sises rue Jules Gallois à Louvroil, à La CAMVS

Il est rappelé le contexte de cette délibération (abandon du projet d'installation du commerce « grand frais »)

La commune a donné son accord à la CAMVS, pour un versement du prix de vente en deux fois.

A ce titre et pour garantir ses intérêts, la commune peut conditionner la cession notamment à la rédaction d'une clause de privilège de vendeur, cependant dans le cas présent la commune renonce à la prise de garantie hypothécaire compte tenu que le vendeur est une personne publique.

L'ensemble des membres présents de la Commission « Finances, Renouvellement Urbain, Habitat, Ressources Humaines et Contrôle des Comptes des Associations », réunie le mardi 6 octobre, a émis un avis favorable.

Intervention de Ettore TAMI : Monsieur TAMI demande à Monsieur le Maire ce que la CAMVS envisage de faire sur ce terrain.

Le Maire précise qu'il ne connaît pas les intentions de la CAMVS ; il fait remarquer que ces terrains sont très bien localisés.

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

Délibération 64.10.2020 - Utilisation de la structure artificielle escalade située à la salle de sports N° 2 par le Collège Ronsard – Fixation d'un nouveau taux horaire à compter de l'année scolaire 2020/2021

Depuis de nombres années, les élèves du Collège RONSARD situé sur HAUTMONT utilisent la structure artificielle d'escalade

Pour information, le Conseil Départemental a augmenté sa participation envers les collèges de 1 Euro à la suite des nouvelles mesures d'entretien induites par la crise sanitaire actuelle.

Une participation de 15 Euros TTC de l'heure sera dorénavant sollicitée.

L'ensemble des membres présents de la Commission « Sports, Vie Associative », réunie le mardi 29 septembre 2020, a émis un avis favorable.

L'ensemble des membres présents de la Commission « Finances, Renouvellement Urbain, Habitat, Ressources Humaines et Contrôle des Comptes des Associations », réunie le mardi 6 octobre, a émis un avis favorable.

Aucune remarque ni question n'étant formulée,

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

Délibération 65.10.2020 - Utilisation de la salle municipale par le Collège Jacques Brel – Fixation d'un nouveau taux horaire à compter de l'année scolaire 2020/2021

Depuis de nombres années, les élèves du Collège Jacques BREL situé sur notre territoire utilisent la salle municipale de sports située Place Léon BLUM avec une contrepartie de 12 Euros TTC par heure d'utilisation.

Pour information, le Conseil Départemental a augmenté sa participation envers les collèges de 1 Euro à la suite des nouvelles mesures d'entretien induites par la crise sanitaire actuelle.

Une participation de 13 Euros TTC de l'heure sera dorénavant sollicitée.

L'ensemble des membres présents de la Commission « Sports, Vie Associative », réunie le mardi 29 septembre 2020, a émis un avis favorable.

L'ensemble des membres présents de la Commission « Finances, Renouvellement Urbain, Habitat, Ressources Humaines et Contrôle des Comptes des Associations », réunie le mardi 6 octobre, a émis un avis favorable.

Aucune remarque ni question n'étant formulée,

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

Délibération 66.10.2020 - Avenant de Prolongation au Contrat de Ville 2015-2020 – Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques

Il est rappelé que par délibération n°47/06/15 du 23 juin 2015, la Ville de Louvroil a signé un contrat de ville intercommunal pour la période de 2015 à 2020.

Pour mémoire sont concernés par ce contrat, les quartiers louvroiliens des Prés du Paradis et le quartier intercommunal de Sous le Bois.

Suite à l'intervention du Président de la République à Tourcoing le 14 novembre 2017, appelant à une mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires afin de garantir les mêmes droits, favoriser l'émancipation et refaire la République et par la suite, de l'application de la circulaire du premier ministre du 22 janvier 2019 qui a suivi,

Il a été décidé au niveau national, de prolonger les contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022.

Il est donc proposé de signer l'avenant de prolongation au contrat de ville intercommunal 2015/2020 jusqu'au 31 décembre 2022 afin de formaliser de façon opérationnelle les priorités et les engagements de l'Etat et de chacun des partenaires au service de la stratégie portée par le contrat de ville.

L'ensemble des membres présents de la Commission « Jeunesse, Démocratie Participative, Politique de la Ville et Citoyenneté », réunie le lundi 14 septembre 2020, a émis un avis favorable

Aucune remarque ni question n'étant formulée,

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

Délibération 67.10.2020 - Politique de la Ville – Programmation 2020 – Action « Un Permis vers une Mobilité Sociale et à l'Emploi » - Signature d'une Convention Tripartite de Partenariat

Pour mémoire cette proposition s'inscrit dans le cadre des actions « Politique de la Ville », et plus particulièrement dans le cadre de la thématique « Développement Economique », l'action « Un Permis vers une Mobilité Sociale et à l'Emploi » a été retenue et est financée à hauteur de 16 000 Euros par l'Etat.

Concrètement, cette action permet aux habitants des quartiers prioritaires de la Ville (Sous-le-Bois/Louvroil et Les Prés des Paradis », âgés entre 18 et 55 ans d'obtenir le permis de conduire auprès d'une auto-école du territoire avec en contrepartie une activité d'intérêt général de 50 heures à réaliser au sein de la Collectivité ou d'une Association Louvroilienne.

Il convient donc d'autoriser le Maire à signer les conventions tripartites entre la ville, les auto-écoles partenaires et les bénéficiaires de l'action.

L'ensemble des membres présents de la Commission « Jeunesse, Démocratie Participative, Politique de la Ville et Citoyenneté », réunie le lundi 14 septembre 2020, a émis un avis favorable

Intervention de Malika HALABI : Madame HALABI sollicite des précisions concernant les critères de sélections des bénéficiaires ; elle souhaite aussi des précisions concernant les personnes qui seront habilitées à sélectionner les bénéficiaires (élus/techniciens/pôle emploi)

Madame PIERARD précise les publics bénéficiaires tel que précisé dans le projet de délibération ainsi que les personnes qui seront chargées des sélections (responsable de service et élu référent)

Madame HALABI souhaiterait que la DGS puisse avoir un droit de regard sur cette sélection des bénéficiaires.

Le Maire rassure Madame HALABI en lui assurant que la sélection des bénéficiaires est faite en toute objectivité.

Cette délibération a été adoptée, de la manière suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

Information sur les décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales 2020

- 1) ALSH Château enchanté 2-4 ans, ALSH Mandela 5-15 ans, ALSH Mespreuven 5-15 ans, ALSH Suzanne Lannoy Blin 5-11 ans. Demande d'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs auprès de la DDCS.
- 2) Sécurisation du carrefour entre RD 602 route d'Avesnes et RD 407 rue Roméo Frémy / demande de subvention auprès du Département du Nord.
- 3) Relatif à l'enlèvement des déchets de la commune par la Société SUEZ Nord Entreprises.
- 4) Contrat d'engagement avec LUDIPRO à l'occasion d'un après-midi récréatif le 24.7 au château enchanté pour l'ALH château enchanté.
- 5) Restauration des 26 registres d'Etat-Civil / demande de Subvention D.R.A.C (Direction Régionale des Affaires Culturelles).
- 6) Contrat d'engagement avec Association Les Chamborans à l'occasion d'une séance de découverte de l'équitation le lundi 20.7.2020.
- 7) Contrat d'engagement avec Muverre à l'occasion d'une sortie pédagogique (visite du Musée et Atelier découverte) le 11.8.2020 au Musverre pour L'ALSH Mandela 5/11 ans août.
- 8) Contrat d'engagement avec Muverre à l'occasion d'une sortie pédagogique (visite du Musée et Atelier découverte) le 22.7.2020 au Musverre pour L'ALSH Mespreuven 11/17 ans Juillet.
- 9) Contrat d'engagement avec Les Fermes de Vercland SARL à l'occasion du séjour qui se déroulera du 8.8.2020 au 14.8.2020 à SAMOENS (Haute-Savoie).
- 10) Portant acte d'un contrat avec la Société Et Voilà Le Travail pour l'hébergement et la maintenance du site internet de l'Espace Culturel Casadesus.
- 11) Contrat d'engagement avec LUDIPRO à l'occasion de deux journées récréatives les 29.7 et le 14.8.2020 au Stade Leclerc pour l'ensemble des accueils de Loisirs château enchanté, Mandela, Suzanne Lannoy Blin et Mespreuven.
- 12) Avenant au contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle « Un démocrate » avec la société Idomecanic Théâtre.
- 13) Avenant au contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle « The Red Goes Black » avec l'Association Dionysiac Tour.
- 14) Avenant au contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle « Secret Garden & The Dusty Man » avec l'Association Hemptre Scène Logic.
- 15) Avenant au contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle « De quoi je me mêle ! » avec la Société ADA Productions.
- 16) Avenant au contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle « France GALL & Michel BERGER » l'Hommage avec la Société Franck Alcaras Média.
- 17) Accord Cadre des Technique de l'Information et de la Communication de la Ville de LOUVROIL / Attribution de l'Appel d'Offres Ouvert n°2020-03.
- 18) Contrat avec la Société Eptimum pour l'obtention d'un renouvellement de la Licence « Adobe ».
- 19) Contrat de mise en propreté des systèmes d'extractions des buées grasses de la salle polyvalente et de la maison de l'animation - Année 2020.
- 20) Prestation d'installation de piste de Luge avec la Société SAS LUDIPRO.

Séance Levée à 18h45


Giuseppe ASCONE,
Le Maire
